

Pour quels projets ?

Deux appels à projets ont été lancés dans 8 pays partenaires : le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal, le Rwanda, la RDC, le Burundi, Haïti et bientôt Les Comores.

→ Combien ?

Chaque projet sélectionné, qu'il soit porté par une entité publique ou une ONG locale, bénéficie d'un financement compris entre 100.000 et 300.000 euros sous forme d'une subvention. A plus long terme, les partenariats pourront s'intensifier grâce au levier financier du marché du carbone.

→ Critères de sélection

Les projets doivent constituer une **réponse concrète aux conséquences locales du changement climatique**, soit par des actions d'**adaptation**, soit par des actions visant une meilleure **maîtrise de l'efficacité énergétique**. Les domaines de la gestion de l'eau, des déchets, de l'agriculture et de la forêt et la protection des rivages sont particulièrement visés.

Les projets doivent aussi :

- permettre aux collectivités concernées de devenir des partenaires actifs et des acteurs responsables de leur succès
- assurer le renforcement de capacité des bénéficiaires
- partager les bénéfices avec la population locale
- être durables et, si possible, devenir autoportants à terme
- constituer une valeur d'exemple, reproductible dans d'autres localités.

→ Quels résultats ?

Depuis 2010, 4 projets ont été lancés : Bénin, Sénégal, Rwanda et Burkina Faso. Ils engrangent déjà des résultats **très encourageants** et couvrent des domaines tels que :

- le reboisement dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols
- l'efficacité énergétique → foyers améliorés, amélioration du processus de carbonisation
- l'agriculture familiale adaptée → micro-irrigation.

Dans l'appel 2011, 14 autres projets sont retenus.

Fast-start : des partenaires engagés

L'initiative Fast-start est menée par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) en collaboration avec Wallonie Bruxelles International (WBI), l'Association pour l'Enseignement et la Formation (APEFE) et l'Institut de l'Energie Pour la Francophonie (IEPF).



Prochains appels à projet ?

Consultez régulièrement le site Internet de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat. Les prochains appels à projet y seront prochainement publiés.

www.airclimat.wallonie.be

Agence Wallonne de l'Air et du Climat
Avenue Prince de Liège, 7
5100 JAMBES
Tél. : 081 33 59 33
info-airclimat@wallonie.be

Ce document est téléchargeable sur le site Internet
<http://airclimat.wallonie.be>

Numéro vert de la Wallonie
0800 11 901
chaque jour ouvrable de 8 à 16 heures

Air Climat
agence wallonne de l'air & du climat



Wallonie

Editeur responsable : Annick FOURMEAU, Présidente a.i./ Conception : Expansion.be



Wallonie

Air Climat
agence wallonne de l'air & du climat

L'initiative **Fast-start Wallonie**

**Elaborer ensemble
des projets pour lutter contre
le changement climatique**

FAST-START FINANCE

Financement rapide pour projets locaux

La co-élaboration la concertation pour des projets optimisés !



Fast-start, c'est quoi ?

Suite à la conférence de Copenhague (décembre 2009), les pays développés ont été invités à mobiliser 30 milliards de dollars pour lutter contre le changement climatique. L'initiative Fast-start Wallonie est la traduction au **niveau régional belge** de cette décision.

Quel objectif ?

Soutenir les actions de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs effets néfastes

Pour qui ?

Les pays en voie de développement et plus particulièrement les plus vulnérables : les pays les moins avancés, les petits états insulaires...

Combien ?

Depuis 2010, le Gouvernement wallon alloue annuellement des **moyens nouveaux et additionnels*** pour financer l'initiative. Deux millions d'euros ont été réservés pour financer des projets en 2010, quatre millions en 2011.

* Caractère nouveau et additionnel des financements ?

Les fonds consacrés au financement rapide wallon ne sont pas comptabilisés au titre de l'Aide aux Pays en Développement et ils ont été engagés après la conférence de Copenhague, ils sont donc considérés comme 'nouveaux et additionnels'. Au regard des pratiques observées, le financement rapide wallon apparaît comme une **best practice**.

Comment ça fonctionne ?

Plus de 80 % du financement fast-start wallon se fonde sur une **approche bilatérale**. Alternative à la pratique classique des organismes multilatéraux, ce canal flexible de financement permet à la Wallonie d'**agir localement** et de créer une **confiance directe avec les porteurs de projet**.

Les projets soumis sont développés selon un principe de co-élaboration. En pratique, quand un avant-projet est retenu par le Comité d'accompagnement, il est développé par le porteur, si besoin **avec l'aide d'experts**. **Deux mille euros** peuvent être accordés aux porteurs pour soutenir le développement des avant-projets retenus.



Un premier bilan à Durban

Au terme de la première année d'expérience, dont l'évaluation a été faite à Durban le 5 décembre 2011, le bien-fondé du modèle de **partenariat, simple, flexible, mis en place rapidement**, a été unanimement salué. Il a apporté aux acteurs internationaux présents une preuve supplémentaire qu'une des clés de réussite de la lutte contre les changements climatiques passait par des **actions de proximité adoptées et gérées localement**. La co-élaboration permet, tant au bailleur de fonds qu'aux partenaires, de gagner le pari du Fast-start et de répondre efficacement aux effets du changement climatique.

